

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Pathologie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4151 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUKDOUR Brahim

Date de naissance : 01/01/49

Adresse : CASA

Tél. : 0683471851 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zerkouni
Tel. 02-43-10/11 - CASABLANCA

Date de consultation : 03 AOUT 2020

Nom et prénom du malade : BOUKDOUR Brahim Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie à la poussière

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : Boukroud Brahim 31/8/20

Le : 06/08/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 AOUT 2020	BS	1	250,00 DH	Dr. Faycal LARHIDI OPHTALMOLOGISTE 11, Bd. Zerktouni Tél. 22-42-10/11 CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie S.A.S. Mme LAHIRU SAMLA 16, Boulevard de l'Casablanca 10000 Casablanca	31/08/2020	137,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

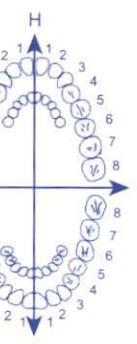
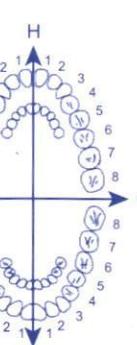
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LELU OPTIC SARL Opticien - Optométriste 2 rue Galicie - Montreuil 93140 - Casablanca 01 47 27 96 000049	06/08 /2020			Monture 2 verres		610,00 Dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'odontologie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 ----- D 00000000 00000000 35533411 11433553 B		Coefficient des travaux
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins
		.		Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

DOCTEUR FAYÇAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPÉCIALES
D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

EX. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لامراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

03 AGUT 2020

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

Mc BONK DORN Maeler

1/ CHIBRO-CADRON Collyre (1)

2940

(S.V.)

1 flacon x 4 ml

151

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH



A.M.M. Maroc
N° 116 DMP/21/NCV
Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182
Bouskoura - MAROC

5410 x 2

(S.V.)

2/ LARMABAK Collyre (2)

18760

1 flacon x 5 ml

3 mls

LARMABAK 0.9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI



Pharmacie des Cygnes
Mme LAHRACHE SAMIA
235, Boulevard de l'Indépendance
Casablanca - Maroc

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI



الدكتور فيصل العراقي
Dr. Fayçal LARAKI
OPHTHALMOLOGISTE
11, Bd. Zerkouni
Tél. 22.49.10/11 - CASABLANCA

05 22.22.49.11 / 05 22.22.49.10 - الدار البيضاء - الهاتف:

11, Bd. Zerkouni - Résidence Tarfaya CASABLANCA - Tél. : 05 22.22.49.11 / 05 22.22.49.10

ICE : 001697697000016 - INP : 091092148

DOCTEUR FAYÇAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPECIALES D'OPHTHALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

Ex. Medecin Polyclinique CNSS



03 AOUT 2020

الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لأمراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

M : BOKDOUR Rachid e

Lunettes :

Loin : O . D.

- 0,50

: O . G.

- 0,50 (- 0,50 75)

Près : O . D.

Addition + 2,50

: O . G.))

Progressifs

Double foyers

Photograys

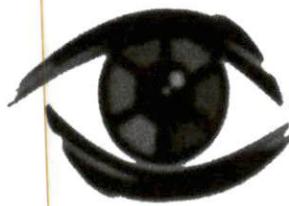
Incassables

Anti-reflets

الدكتور فيصل العراقي
Dr. Fayçal LARAKI
OPHTHALMOLOGISTE
11 Bd. Zerkouni
Tél. 02.22.49.11 - CASABLANCA

LELU OPTIC SARL AU
Opticien Optométriste
California Optical Merchandise
Mag. N°B1 - Casablanca
CC California Optical Merchandise
Mag. N°B1 - Casablanca
05222066000049

Facture



Facture N° : 39
Date : 2020-08-06
Client
: BOUKDOUR RACHIDA

LELU OPTIC

Tel:

VS	SPH	CYL	AXE	ADD
G				
VLVPD	-0.50			+2.50
VLVPG	-0.50	-0.50	75	+2.50

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	MONTURE	1	3000.00	3000.00
2	NIKON PROGRESSIF PRESIO POWER 1.5 HCC	1	1750.00	1750.00
3	NIKON PROGRESSIF PRESIO POWER 1.5 HCC	1	1750.00	1750.00

TVA	20%	Total TVA	1083.33
Total HT	5416.67	Net à payer	6500.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

six mille cinq cents Dirhams

IF: 24994075 - ICE: 001927866000049 - RC:392879 - TP:34092526- INPE:095021770 - CNSS:5790606

LELU OPTIC SARL AU
 Opticien Optométriste
 CC California Galerie Marchande
 Mag. N°B1 - Casablanca
 ICE: 001927866000049